AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relatif au projet de révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Bassin de Vie d'Avignon

Par arrêté n°2075-05 en date du 25 juillet 2025, la Présidente du Syndicat Mixte du SCeT du Bassin de Vie d'Avignon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision du Schéma de Cohérence Territorial du Bassin de Vie d'Avignon, arrêté le 7 avril 2025 par délibération n°2025-09 du Comité Syndical.

Une enquête publique est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses observations et ses propositions sur le projet de révision du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon.

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire, de projet ou bassin de vie détermine l'organisation spattale et les grandes orientations de développemen d'un territoire, il fixe les objectifs et orientations du territoire à 20 ans en matière de sobriété foncière, de logements, de développement économique, d'implantation commerciale, de mobilité, de protection de la biodiversité, de transition énergétique et alimentaire, de qualité urbaine et de valorisation des paysages, de risque et de préservation des ressources naturelles.

Le projet de révision du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon s'articule autour de trois grands défis :

- Affirmer le Bassin de Vie d'Avignon comme contralité de l'espace Rhodanien en intensifiant ses ieviers de
- Engager la résilience du Bassin de Vie d'Avignon face au changement climatique
- Offrir un cadre de vie Attractif et de qualité

Le périmètre du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon s'étend sur 4 intercommunalités regroupant 34 communes situées sur dans les départements du Gard (Région Occitante) et du Vauctuse (Région Provence Alpes Cotes d'Azur), falsant ainsi du SCoT un territoire interrégional regroupant au total 310 938 habitants.

Le siège de l'enquête est fixe au Syndicat Mixte du SCoT du Bassin de VIe d'Avignon, 164 avenue de Saint Tronquet - Vauciuse Village - Battment Le Consulat - 84130 LE PONTET.

Dates et durée de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera du 1er octobre 2025 à 9h00 au 4 novembre 2025 à 17h00 inclus, soit durant

Commission d'enquête

Par décision n°E25000053/84 en date du 7 mai 2025, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes a désigné une commission d'enquête composée de : Monsieur Bruno ESPIEUX, en qualité de Président, Messieurs Alain DE CHANTERAC et Jacques SUBE, en tant que membres titulaires, Monsieur Patrice CONEDERA en tant que membre suppléant.

Dossler d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique est composé :

1)Du projet de révision du SCoT du Bassin de vie d'Avignon comprenant :

- Un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), qui spécifie les choix stratégiques et les orientations
- Un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), qui fixe le cadre des modalités d'application du SCoT, avec y compris le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistiquo (DAACL)
- Des Annexes regroupant :
 - o Le diagnostic territorial :
 - o L'Etat Initial de l'Environnement,
 - o L'Évaluation Environnementale,
 - o La justification des choix retenus pour établir le PAS et le DOO.
 - a L'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma, une justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientations et

 Du blian de la concertation menée pendant l'élaboration du projet,
 De la délibération du 7 avril 2025 relavant de la révision du SCoT du Bassin de Via d'Avignon sur le périmètre élargi du Syndicat Mixto du Bassin de Vie d'Avignon - Bilan de la concertation et Arrêt du projet

4) Des avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA) et autres organismes, EPCI et communes consultées sur le projet de SCoT arrêté, des avis des CDPENAF du Gard et du Vauciuse ainsi que de l'avis de l'autorité environnementale.

Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête sera consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- au format papier, au siège du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin de Vic d'Avignon, aux sièges des 4 EPCI membres, ainsi qu'à la Maison Franco Service de Villeneuve les Avignon pour la partie Gardoise du territoire, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
 - o Communauté d'Agglomération du Grand Avignon 320, chemin des Melnajarlès,
 - o Communauté d'Aggiornération des Sorgues du Comtat 340, Boulevard d'Avignon 84170 Monteux
 - o Communauté de Communes du Pays d'Orange en Provence 307 Avenue de l'Arc
 - de Triomphe, 84102 Orange
 - o Communauté de Communes d'Aygues Ouvèze en Provence -- 802 avenue Fernand Gonnet
 - 84850 Camaret-sur-Algues
 o Malson France Service de Villeneuve les Avignon 1 Allée Pierre-Louis Laisil
- SIDSCAVAR, 30400 Villeneuve-lès-Avignon
- au format numérique, sur le site internet du syndicat mixte, à l'adresse suivante :

https://www.scot-bva.fr/, ainsi que sur le site dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : https://www. registre-dematerialise,fr/6381

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique au slège du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que dans les différents ileux d'enquête cités ci-dessus.

Permanences

La commission d'enquête recevra le public lors de 7 permanences qui se tiendront :

Lieux	Jours	Heures
Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon 164 avenue Saint Tronquet – Vauciuse Village – Bütiment le Consulat – 84130 LE PONTET	Mercredi tre octobre	De 9h à 12h
Malson France Service de Villenouve les Avignon - 1 Aliée Pierre-Louis Loisii SIDSCAVAR, 30400 Villeneuve- lòs-Avignon	Lundi 6 octobre	De 8h30 à 12h
CA du Grand Avignon - 320, chemin des Meinajariés, 84000 Avignon	Lundi 13 octobre	De 14h à 17h
CA des Sorgues du Comtat - 340, Boulevard d'Avignon 84170 Monteux	Vendred 17 octobre	De 13h30 à 17h
CC du Pays d'Orange en Provence - 307 Avenue de l'Arc de Triomphe, 84102 Orange	Mardi 21 octobre	Oe 8h 3 12h
CC d'Aygues Ouvèze en Provence – 802 avenue Fernand Gonnet 84850 Campret-sur-Algues	Jeudi 30 octobre	De 8h30 à 12h
Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon 164 avenue Saint Tronquet – Vaucluse Village – Bâtiment le Consulat – 84130 LE PONTET	Mardi 4 novembre	De 14h à 17h

Observations du public

Pendant la durée de l'enquête, les observations et contributions du public pourront être :

- Consignées sur les registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, ouvert à cet effet dans les lieux d'enquête cités ci-dessus
- Reçues à l'écrit ou à l'oral par la commission d'enquête aux lieux, jours et heures de ses permanences,
- Consignées sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/63B1
- Transmises: par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6381@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par courriel seront publices dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/6381
- Adressées par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête au siège du Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon 164 avenue Saint Tronquet Vauciuse Village Bătiment le Consulat - 84130 LE PONTET

Clôture de l'enquête publique

À l'expiration du délai de l'enquête publique, les registres d'enquête seront récupérés par le SCoT et transmis au Président de la commission d'enquête qui les clôturera.

Procès-verbal de synthèse, rapport et conclusions de la commission d'enquête

Le président de la commission d'enquête transmettra un procès-verbal de synthèse des observations du public dans les 8 Jours suivants la clôture de l'enquête.

La Commission d'enquête établit un rapport, relatant le déroulement de l'enquête, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, faisant état des observations et propositions produites pendant la durée de l'enquête ainsi que des réponses éventuelles du Syndicat mixte et examinera les observations recueillies. Elle établira, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, (averables sous réserves ou défavorables au projet.

La commission d'enquête disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de fin de l'enquête pour transmettre à la Présidente du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon le rapport établisainsi que ses conclusions motivées formulant un avis sur le projet de révision du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon. Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nimes.

Le rapport établi ainsi que les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège du Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées seront également publiés sur le site internet Syndicat Mixte du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon à l'adresse suivante : https://www. scot-bva.fr/ ainsi que sur le site dédié à l'enquête publique https://www.registre-dematerialise.fr/6381, et tenus à la disposition du public pendant un an.

À l'Issue de l'enquête, le projet de révision du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon, éventuellement modifié pour tonir compte des avic qui ont été joints au dossier, des observations du public ainsi que du rapport de la commission d'enquête, sero approuvé par défibération du comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon

Un avis au public falsant connaître les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête publique sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Vaucluse et du Gard. Cet avis sera également affiché dans l'ensemble des 34 communes du territoire ainsi que dans les lloux de

mise à disposition du dossier d'enquête. L'avis sera également publié sur le site internet Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon à l'adresse sulvante : https://www.scot-bva.fr/ ainsi que sur le site dédié à l'enquête publique : https://www.registro-dematerialiso.fr/6381

informations compidmentaires

Des Informations peuvent être demandées Syndicat Mixte du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon - 164 avenue Saint Tronquet -- Vauciuse Village -- Bâtiment le Consulat -- 84130 LE PONTET, auprès de Madame Clairmande Roblichon (04 32 76 73 01) ou par courrier électronique à l'adresse : urba@scot-bva.fr



- De la délibération du Comité Syndical du 7 avril 2025 relative à la révision du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon sur le périmètre élargi du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon - Bilan de la concertation et Arrêt du projet
- Des avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA) et autres organismes, EPCI et Communes consultées sur le projet de SCoT arrêté, des avis des CDPENAF du Gard et du Vaucluse ainsi que de l'avis de l'Autorité Environnementale.

Article 5 : Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête sera consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- au format papier, au siège du Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon, aux sièges des 4 EPCI membres, ainsi qu'à la Maison France Service de Villeneuve les Avignon pour la partie Gardoise du territoire, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
 - CA du Grand Avignon 320, chemin des Meinajariès, 84000 Avignon
 - CA des Sorgues du Comtat 340, Boulevard d'Avignon 84170 Monteux
 - CC du Pays d'Orange en Provence 307 Avenue de l'Arc de Triomphe, 84102 Orange
 - CC d'Aygues Ouvèze en Provence 802 avenue Fernand Gonnet 84850 Camaret-sur-Aigues
 - Maison France Service de Villeneuve les Avignon 1 Allée Pierre-Louis Loisil SIDSCAVAR, 30400 Villeneuve-lès-Avignon
- au format numérique, sur le site internet du Syndicat Mixte, à l'adres se suivante': https://www.scot-bva.fr/ , ainsi que sur le site dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6381

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique au siège du Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que dans les différents lieux d'enquête cités ci-dessus.

Article 6: Permanences

La commission d'enquête recevra le public lors de 7 permanences qui se tiendront :

Lieux	Jours	Heures
Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon	Mercredi 1 ^{re} octobre	De 9h à 12h
164 avenue Saint Tronquet		
Vaucluse Village – Bâtiment le Consulat		
84130 le Pontet		
Maison France Service de Villeneuve les Avignon	Lundi 6 octobre	De 8h30 à 12h
1 Allée Pierre-Louis Loisil		
SIDSCAVAR		
30400 Villeneuve-lès-Avignon		
CA du Grand Avignon	Lundi 13 octobre	De 14h à 17h
320, chemin des Meinajariès		
84000 Avignon		
CA des Sorgues du Comtat	Vendredi 17 octobre	De 13h30 à 17h
340 Boulevard d'Avignon		
84170 Monteux	·	
CC du Pays d'Orange en Provence	Mardi 21 octobre	De 8h à 12h
307 Avenue de l'Arc de Triomphe		
84102 Orange		
CC d'Aygues Ouvèze en Provence	Jeudi 30 octobre	De 8h30 à 12h
802 avenue Fernand Gonnet		
84850 Camaret-sur-Aigues	<u> </u>	
Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon	Mardi 4 novembre	De 14h à 17h
164 avenue Saint Tronquet	1	1
Vaucluse Village – Bâtiment le Consulat		
84130 le Pontet		

Tel: 04 32 76 73 00